

ORDER OF REFERENCE

Thursday, February 25, 1971

Ordered,—That the Standing Committee on Public Accounts be granted authorization to retain the services of legal counsel to assist in the consideration of paragraph numbered 55 of the Auditor General's Report, for the year ended March 31, 1969, the paragraph titled "Failure of a Crown corporation to deduct and remit employees' taxes and to pay other contributions to the United States Government".

ATTEST

Le greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 25 février 1971

Il est ordonné,—Que le comité permanent des comptes publics soit autorisé à retenir les services d'un conseiller juridique qui pourrait l'aider dans son étude du paragraphe 55 du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1969. Ce paragraphe s'intitule: «Défaut, de la part d'une société d'État, d'effectuer les retenues et les remises des impôts des employés, ainsi que le versement d'autres contributions au gouvernement des États-Unis».

ATTESTÉ

Le greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Après discussion, on décide que le sous-comité devra se réunir pour étudier plus à fond cette question en présence de M. Coates, de hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada et d'un représentant du bureau de l'Auditeur général. M. Caik, président du sous-comité, accepte de convoquer cette réunion. On décide aussi que tout membre du comité principal qui le désire pourra se joindre aux discussions du sous-comité.

Le mardi 14 décembre 1971

Tuesday, December 14, 1971